

Niort, le 12 décembre 2003

G/AL

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre courrier me signalant les difficultés auxquelles sera confronté l'institut végétal ARVALIS en raison de la confiscation de 79 millions d'Euros sur les fonds de recherche de cet institut.

Je me permets de vous transmettre la question écrite que j'ai posée au ministre sur ce sujet en date du 17/11/2003 et la question d'actualité posée par mon collègue Charles de Courson la semaine dernière, accompagnée de la réponse du ministre.

Cette réponse, plutôt surprenante, n'apporte aucune solution et j'ai proposé, avec d'autres collègues un amendement sur le sujet dans le cadre du collectif budgétaire. Lors de la discussion, malgré les amendements présentés, le principe de prélèvement a été maintenu mais le montant en a été diminué.

Notre objectif n'a donc pas été atteint, le gouvernement maintenant la position que vous connaissez.

Je crains que malheureusement, il n'y ait plus de porte de sortie et je suis comme vous, inquiète de l'avenir des recherches menées par votre institut.

Vous remerciant de la confiance que vous m'avez faite, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-Gaillard

2<sup>ème</sup> SÉANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2003

PRÉSIDENTENCE de M. Jean-Louis DEBRÉ

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### **PRÉLÈVEMENT BUDGÉTAIRE SUR LES ORGANISMES CÉRÉALIERS**

**M. Charles de Courson** - Mon collègue Stéphane Demilly s'associe à ma question. L'article premier du projet de loi de finances rectificative pour 2003 prévoit un prélèvement de 173 millions d'euros sur trois organismes céréaliers, ARVALIS, l'ONIC et UNIGRAINS, qui menace l'avenir de la recherche française et les outils d'intervention économique dans la filière céréalière, ainsi que des dizaines d'emplois. Un tel prélèvement va à l'encontre de l'incitation à la bonne gestion : s'ils n'avaient pas été gérés avec rigueur, ces organismes n'auraient pu subir de prélèvement. En outre, cette solution est inadaptée. En effet, ces prélèvements exceptionnels sont opérés pour financer un déficit structurel, celui du BAPSA. Le Gouvernement est-il prêt à y renoncer au profit d'un financement durable de la protection sociale agricole ?  
*(Applaudissements sur les bancs du groupe UDF)*

**M. Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation** - Les importants excédents d'ARVALIS proviennent d'une taxe parafiscale. Ils n'ont donc pas vocation à être placés en obligations, comme c'est le cas actuellement, mais à financer des besoins immédiats, ceux du BAPSA, dans une proportion raisonnable puisque l'organisme conservera sa capacité de développement et de financement, avec un fonds de roulement de 40 millions d'euros, soit une année de fonctionnement. Ses projets de recherche ne seront donc pas compromis et cette mesure n'aura aucune incidence sociale. La bonne gestion ne consiste pas à accumuler des réserves mais à assurer la fluidité des prélèvements obligatoires. Le déficit du BAPSA s'élevait à 750 millions d'euros en 2002 (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*). Ce gouvernement a dû le combler. Il assure désormais un financement durable et stable au BAPSA (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP*).

**12ème législature**

Question N° : <b>29308</b>	de <b>Mme Perrin-Gaillard Geneviève</b> ( Socialiste - Deux-Sèvres )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	agriculture, alimentation et pêche	
Ministère attributaire :	agriculture, alimentation et pêche	
	Question publiée au JO le : <b>01/12/2003</b> page : <b>9105</b>	
Rubrique :	taxes parafiscales	
Tête d'analyse :	suppression	
Analyse :	conséquences. <b>Arvalis</b> . institut du végétal	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	<p>Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation financière d'Arvalis-Institut du végétal. Les projets de recherche de cet institut, premier centre de recherche dans son domaine, sont, en effet, menacés par certains projets du ministère du budget. Il est prévu que l'État effectue un prélèvement financier sur ses provisions, prétextant l'importance de son fonds de roulement. Une telle décision pourrait se révéler nuisible au programme de recherche de cet institut : les réserves statutaires de cet organisme constituent pour l'essentiel le provisionnement de programmes pluriannuels de recherche d'ores et déjà engagés. Les recherches réalisées par cet institut sont pourtant décisives ; elles visent à promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, attentive à la qualité des produits et à la sécurité alimentaire. La remise en cause de ces programmes de recherche pourrait conduire à la disparition de cet institut. Quatre cents salariés sont, aujourd'hui, très inquiets des projets du Gouvernement. En outre, cet institut n'a pas reçu cette année les neuf millions d'euros de crédit que devait lui verser l'Association nationale pour la recherche et développement agricoles (ANDA) pour 2003. Bien que cette agence soit en cours de liquidation, elle a continué, en 2003, à recouvrer les taxes parafiscales qui la finançaient. Il est logique en attendant la mise en place de la nouvelle agence de développement agricole et rural, qu'elle finance pour cette année encore des structures de développement agricole comme <b>Arvalis</b>. Par ailleurs, la disparition de l'autre source de financement importante de l'institut (taxe financement des actions du secteur céréalier) n'augure pas d'un avenir serein pour <b>Arvalis</b>. Aussi, elle lui demande quelles garanties il peut, à ce jour, apporter aux salariés d'<b>Arvalis</b> quant à l'avenir de leur institut de recherche et au bon financement de leurs programmes de recherche.</p>	
<b><u>Texte de la REPONSE :</u></b>		